

# Procès-verbal du premier camp de Jalès

## PROCÈS-VERBAL

D U

### CAMP FÉDÉRATIF

TENU à Jalès , Municipalité de  
Berrias , Canton de Bane , District  
de l'Argentiere , Département de  
l'Ardeche.

Du 18 Août 1790.



A O R A N G E ,

Chez ESPRIT NICOLAV , Imprimeur du Roi & de la Commune.





# PROCÈS-VERBAL

D U

CAMP FÉDÉRATIF

DE JALÈS.

---

**L**E dix-huitième jour du mois d'Août de l'an 1790, se font assemblés dans la plaine de Jalès, après une convocation invitatoire & une assemblée préliminaire des Députés des Gardes Nationales du District de l'Argentiere qui eut lieu à Bane le premier de ce mois, où il fut délibéré d'asseoir un Camp Fédératif dans cette plaine cejour'hui, & où l'Etat Major de l'Armée fut composé; MM. de la Basside Chevalier de l'Ordre Militaire de St. Louis, Commandant en second de l'Armée fédérative en l'absence de M. du Roure Lieutenant gé-

A



néral des armées du Roi, élu général de l'Armée, de Comte de Tauriès, Chevalier de l'Ordre Militaire de St. Louis, Major général, Chambon Chevalier de St. Louis Major général en second, Maigron, Graffand, Gilles, Chabannes, Alamel Mazade, Aides-majors-généraux; Casteljau, Nadal, Meri, Gervais, Laffont Chevalier de l'Ordre militaire de St. Louis, Chefs de brigade; Lagarde Chevalier de St. Louis, Robiac Lieutenant au régiment de Pinthievre, la Rochette ancien Officier d'infanterie, Bastide Malbos fils, Riviere Larque aîné, la Bastide capitaine de Chasseurs de la Garde Nationale de Ganges; Alexandre Riviere Larque, la Bastide Commandant la Garde Nationale du District de Villefort, le fils du Général âgé de onze ans, Borie Taroux, capitaine de légion nationale, Aides de camp.

MM. les représentans des Municipalités & Officiers, sous-Officiers & Gardes Nationales du District de l'Argentiere.

MM. les représentans de plusieurs Municipalités dont il va être fait mention & Officiers, sous-Officiers, membres & Députés des Gardes Nationales d'Alais, Uzès, le Bourg St. Andeol, St. Ambroix, Genolhac, Villefort, Bagnols, St. Esprit, Viviers, Villeneuve de Berg, Aubenas, Montpezac, Vals, Vallons, Barjac, Sabran, St. Gervais, Robiac, Castillon, Verfeuil, St. Marcel de Carreiré, Mercué, Orlan, Valabri, Mayras, St. Just, Comau, St. Julien de Peyrolas, Pouzillac, Salazar, Cavillarques, Vers, St. Michel d'Yeuzet, Mallons, la Chapelle, St. Jean de Valerisque, St. Quentin, St. Gervais-près-Bagnols, St. Jean-de-Centenier, St. Privat-le-Vieux, St.



Alban-près-d'Alais , Pierrelatte , Mandement d'Allegre ;  
 Bessas , St. Denis , St. Victor , Servas , Riviere de Thei-  
 rargues , Rochegude , Taraux , St. Jean de Marvejols ,  
 Avejan , Belvezet , Labruguiere , Orgnac , le Gard ,  
 Sirac , Laval , Cornillon , St. André-de-Roquepertuis ,  
 Goudargues , St. Michel , Meyrane , St. Christol , St.  
 Marcel d'Ardeche , St Paullet , Eygueses , la Bastide-de-  
 Virac , Rions , Pradons , Balazuc , St. Etienne , St. Maur-  
 rice , Gras , St. Remeze , Vagnas , Salavas , Peyremale ,  
 Bordezac , Concoules , Aujac , St. André , Bonnevaux ,  
 Portes , Senechas , St. Florent , ainsi que les Députés de  
 plusieurs autres Municipalités & Gardes Nationales , qui  
 ayant oublié de remettre leurs pouvoirs n'ont pu être  
 mentionnés dans ce verbal.

L'armée réunie sous cent soixante-dix drapeaux , & com-  
 posée de vingt mille hommes au moins , en représentoit plus  
 de quatre vingt mille , attendu qu'il y avoit beaucoup de  
 Députations peu nombreuses de différentes légions.

Rangée en ordre de bataille avec une harmonie vrai-  
 ment patriotique , elle a adressé ses vœux à l'être suprême  
 pour la prospérité de l'Empire françois , la messe a  
 été célébrée , & le *Te Deum* chanté. Le Maire de Berrias  
 a fait dans les différens quartiers du Camp la lecture d'une  
 adresse de MM. du directoire du département de l'Ardeche  
 à l'armée , dont les principes patriotiques font le plus  
 grand honneur à ce Corps.

Le Général a prononcé le discours suivant :

CHERS CAMARADES ,

» Réunis au même instant devant le même Autel , brûlans



» tous du desir de vivre & de mourrir inféparablement  
 » unis : quel est le pays qui peut mieux que le nôtre se  
 » glorifier d'avoir rempli dans tous les tems ce beau pré-  
 » cepte de toutes les sociétés ?

» Déjà liés par le serment solemnel que vous fites à  
 » la Patrie le 14 du mois dernier, c'est la consécration  
 » de votre dévouement aux nouvelles loix que vous ve-  
 » nez confirmer en ce jour à jamais mémorable.

» Venez , chers Camarades, jurons d'être toujours  
 » unis, de nous secourir mutuellement, & de confondre  
 » nos sentimens pour le maintien de la paix & de la  
 » concorde.

» Heureux en ce jour & mille fois heureux d'occuper  
 » la place où votre confiance m'a élevé, puisqu'elle me  
 » permet d'être un des premiers à démontrer mon patrio-  
 » tisme, je brûle de me lier de nouveau par ce serment  
 » sacré.

Après ce discours le Général & l'Etat Major de l'armée  
 ont prêté le serment civique de demeurer à jamais, fideles  
 à la Nation, à la Loi & au Roi; de maintenir de tout  
 leur pouvoir la constitution décrétée par l'Assemblée Na-  
 tionale & acceptée par le Roi; de protéger conformément  
 aux loix la sûreté des personnes & des propriétés; la  
 libre circulation des grains & subsistances dans l'inté-  
 rieur du Royaume; de demeurer unis à tous les français  
 par les liens indissolubles de la fraternité, devant le  
 Sieur Malbos Maire de Berrias, président du comité  
 du camp, entouré de M. M. les Maires & Officiers  
 Municipaux des différentes communes, en présence de  
 MM. les administrateurs du District de l'Argentiére, aux



quels le Général avoit envoyé une garde d'honneur pour les introduire à la chapelle du camp.

L'Armée a répété le même ferment devant le Général & l'Etat Major, avec les acclamations de *Vive la Nation, la Loi & le Roi.*

Pendant cette auguste cérémonie les Municipalités & les troupes Nationales formoient le spectacle attendrissant d'un peuple de freres prêts à verser leur sang pour la défense de la constitution.

Bientôt après, le Général, l'Etat Major, le Comité fédératif, les Maires, les Officiers Municipaux ainsi que les députés de l'Armée, se sont rendus au Château de Jalès pendant qu'elle faisoit sa retraite.

Il a été déposé sur le bureau une lettre de M. du Roure qui peint sa reconnoissance, ses sentiments civiques & ses regrets de ne pouvoir, à cause de ses infirmités, se rendre de Paris à Jalès pour accepter le Généralat auquel il avoit été promu.

Plusieurs membres de l'Armée ont voté avec force & par des motions dont plusieurs sont signées, de réclamer :

1°. Que les citoyens détenus dans les prisons de Nîmes depuis les troubles qui ont affligé cette ville, fussent transférés hors du département du Gard & jugés ensuite suivant le cours judiciaire des loix, pour être punis s'ils sont coupables, ou rendus à la société s'ils sont trouvés innocens.

2°. Que les dommages occasionnés pendant ces troubles, soient entièrement réparés.

3°. Que l'Assemblée Nationale & le Roi soient suppliés d'éloigner de Nîmes le régiment de Guyenne qui y est en garnison.



4°. Que les Catholiques de Nîmes & du département du Gard soient réintégrés dans tous leurs droits de citoyens Français ; qu'ils puissent en jouir librement & en paix tant qu'ils se conformeront aux décrets des représentans de la Nation , sanctionnés par le Roi & que leurs armes leur soient rendues.

5°. Que les Canons soient remis au dépôt où l'on avoit accoutumé de les placer.

6°. Qu'il soit formé une députation conciliatrice à l'Etat Major & aux membres des gardes Nationales de la Ville de Montpellier , pour prendre auprès d'eux des instructions relatives aux affaires de Nîmes , & pour agir de concert avec la même sagesse qu'ils ont déjà manifestée à l'effet d'y rétablir la concorde d'une manière définitive.

L'Assemblée , qu'animé le plus pur patriotisme , qui dans le silence des passions ne soupire qu'après le bien public & le bonheur des Français , a démontré sa vive affliction pendant que les motionnaires lui retraçoient les malheurs de Nîmes & la détention des prisonniers , parmi lesquels peut-être , des victimes innocentes traînent dans les cachots leur pénible existence.

L'incertitude où l'on a paru être que des nouveaux orages n'agitassent encore cette cité infortunée a accru sa douleur.

Elle desireroit qu'une paix juste généreuse & stable entre les citoyens des différentes sectes du département du Gard , effaçât pour toujours dans les esprits , le souvenir des désastres passés , & que les fastes de la Nation n'en fussent pas même fouillés.

Si le zèle qu'elle démontre aujourd'hui & qu'elle



manifestera à l'avenir pour l'obtention de cette paix est infructueux , on ne pourra pas du moins lui ravir les douceurs intérieures de l'avoir tentée & les troupes du camp fédéré de Jalès seront exemptes de toute espece de reproches.

Elles ont décidé que la députation à MM. de l'État Major & membres des gardes Nationales de Montpellier déjà pétitionnée aura lieu ; en conséquence il a été fait choix de MM. de la Garde Chevalier de St. Louis & aide-de-camp de l'armée , Bournet juge Mage de l'ancien Duché de Joyeuse , Cachon, capitaine de la légion d'Aubenas , Baille , commandant de celle de Bane , Cregut , capitaine de la milice dudit Bane , Alexandre Riviere Larque aide-de-camp , Fabrege commandant de légion Nationale , Valescure colonel de celle de l'Argentiere , Gilles , Aide Major Général , Thybon colonel de celle de Berrias & la Basside Aide-de-camp de l'armée , pour remplir cette mission dont les frais seront repartis sur tout le département de l'Ardeche, avec l'agrément de MM. les administrateurs.

Ces Députés témoigneront à la légion de Montpellier , digne des regards de la posterité , que sa conduite envers les Nimois a excité l'admiration de l'armée fédérée de Jalès. Ils la remercieront en son nom d'avoir apaisé des citoyens égarés qui trempoient leurs mains dans le sang de leurs freres d'armes. Il a été décidé encore qu'ils prendront auprès de ces guerriers généreux toutes les instructions propres à les éclairer sur les affaires de Nîmes ; qu'ils les prieront de s'unir à eux pour fixer à jamais dans cette ville une paix conforme à la loyauté Francoise, en se référant aux pétitions autant qu'il sera possible.



Si le plan de conciliation qu'a conçu l'armée n'a pas le succès qu'elle a lieu d'attendre de son zèle , il a été résolu qu'elle suppliera l'Assemblée Nationale & le Roi de déployer leur autorité paternelle & suprême pour l'établir & faire rendre justice à qui elle sera due.

Comme l'armée en se fédérant a voulu rendre ses liens indissolubles , il a été convenu que le comité du Camp de Jalès demeurera toujours en activité , qu'il sera renforcé & les membres changés suivant les vœux des commettans : qu'il connoitra des différentes pétitions des membres de l'armée : qu'il tâchera de concilier les discussions qui pourront intervenir entr'eux , & qu'enfin il fera un point central où les gardes Nationales fédérées correspondront pour les affaires qui auront trait à la fédération , le tout avec l'approbation du département de l'Ardeche dans ce qui sera de son ressort , jusqu'à la parfaite organisation des troupes Nationales.

Supposé que la députation entiere ne puisse se rendre à Montpellier & delà à Nîmes , elle ne pourra se réduire à un nombre moindre de six. Fait dans le château de Jalès & clôturé le 19 août 1790.

La Bastide Général.

Comte Tauriès major Général du camp.

Nadal chef de Brigade , membre du comité.

Casteljaeu , chef de Brigade.

Bonnaure membre du comité.

Graffand Aide major Général du camp & membre du comité.

Brahit lieutenant.

deslebres maire de St. andré & membre du comité.



Eyraud maire de Beaulieu , membre du comité.  
Baïlle colonel.  
Cregut capitaine.  
De Fabrege commandant.  
Lagarde Aide de camp.  
Autajon colonel.  
Riviere de Larque Aide de camp.  
Chabanes Aide major Général du camp.  
Teissier membre du comité , maire de Bane.  
Gilles Aide major Général du camp.  
Plagnol lieutenant.  
Ducros Officier municipal.  
Paschal Offi. municipal.  
Bartres Officier municipal.  
Bastide Malbos fils , Aide de camp.  
Thibon membre du Comité.  
Malbos président du comité du camp de Jalès.  
Malignon , Secretaire greffier du Comité.